

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

| | |
|------------------------|--|
| Séance du | 31 octobre 2023 |
| Délibération N° | 03 |
| Date de la convocation | 20 octobre 2023 |
| Objet | 3.1.1 Montpellier - Acquisition auprès de CDC Habitat de 38 logements locatifs et 10 logements individuels situés respectivement au 500 ave Maurice Plane - Résidence Le Puech d'Argent et 50 rue Gustave Flaubert |

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Auguste CHOMEL
Alain COMBES,
Régine ILLAIRE
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à MME TONDON)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20231031-20231031-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Objet : 3.1.1 – MONTPELLIER – Acquisition auprès de CDC HABITAT de 38 logements locatifs collectifs et 10 logements individuels situés respectivement au 500 av Maurice Plane – Résidence le Puech d'Argent et 50 rue Gustave Flaubert.

Le 31 octobre 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Considérant que la société CDC HABITAT met à la vente 48 logements situés :

Dans la résidence Le Puech d'Argent IV, composée de 38 logements collectifs et 50 stationnements, sise 500 avenue Maurice Planès 34070 MONTPELLIER, et dans la Résidence Les Villas du Puech, composée de 10 villas, sise 50 rue Gustave Flaubert 34070 MONTPELLIER,

Considérant que CDC HABITAT a lancé un appel à concurrence pour cette vente,

Considérant la délibération n°9 du 29/08/2023 autorisant le Directeur Général à remettre une offre,

Que l'offre remise a proposé un prix total de cinq millions (5 000 000 €), sous la condition suspensive de l'obtention du prêt permettant de financer l'acquisition des biens :

Montant du prêt de 4 182 780 € (817 220 € de fonds propres)

Durée minimale de 35 ans

Taux d'intérêt maximum de 4.5 %

Garantie d'emprunt du Département à hauteur de 100% de la totalité du prêt CDC

Considérant que l'offre proposée susvisée de 5 000 000 € TTC auprès de CDC HABITAT SOCIAL a été acceptée,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquérir auprès de la société CDC HABITAT la Résidence Le Puech d'Argent IV, composée de 38 logements collectifs et 50 stationnements, sise 500 avenue

CA du 31/10/2023
DEV & MOA – EC/CS

GD

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20231031-20231031-03-DEV-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Maurice Planès 34070 MONTPELLIER, et la Résidence Les Villas du Puech, composée de 10 villas, sise 50 rue Gustave Flaubert 34070 MONTPELLIER

Pour un montant de 5 000 000 € TTC,

De financer cette acquisition avec l'aide de prêts auprès de la Caisse des dépôts et Consignations et de l'affectation de fonds propres susvisés.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet, notamment, la promesse synallagmatique de vente et l'acte de vente réitérant cette promesse.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'V' followed by a series of vertical strokes and a horizontal line extending to the right.